



Politique de remboursement

Annulation de l'inscription au camp d'été

En tout temps, le membre peut annuler son inscription.

Les règles sont les mêmes que l'inscription ait été conclue en personne, par téléphone ou par Internet.

Annulation avant le début du Camp d'été

Si le membre annule son inscription avant le début du camp l'ASMV rembourse à 100% moins 10% pour supporter les frais administratifs

Annulation après le début du camp d'été

Si le camp a commencé, l'ASMV peut réclamer la somme de ces 2 montants :

- Le coût des jours déjà participés;
- 10 % pour les frais administratifs..

Pour toute demande de remboursement, vous devez envoyer un courriel à administration@soccerverdun.com avec les coordonnées de l'enfant (nom, prénom, date de naissance et adresse).